



## TRANSPORT SCOLAIRE ELEVE HORS SECTEUR

Il s'agit des élèves inscrits :

- dans un établissement scolaire non rattaché à leur commune de résidence (même en possession d'une dérogation de l'Inspection académique) ;
- dans un établissement privé non lié à un contrat d'association avec l'Etat de la maternelle au lycée ;

Les élèves hors secteurs ne peuvent pas emprunter gratuitement les transports. Il est néanmoins possible d'obtenir une dérogation pour utiliser les services de transport par autocars existants (organisés par le Département ou conventionnés avec les Départements voisins) moyennant une participation forfaitaire annuelle de **288 €**.

**Les conditions** : Les autorisations à titre dérogatoires sont délivrées sous réserve de places disponibles dans les véhicules. Il est rappelé que les bénéficiaires de ces autorisations à titre dérogatoire n'ont fondamentalement pas droit au transport scolaire, à ce titre ils ne peuvent pas solliciter d'adaptation de l'organisation en place (horaires, trajets, points d'arrêt...)

**Les tarifs** : Le tarif est dégressif en fonction du nombre d'enfants relevant de ce régime :

- 288 euros pour le premier enfant ;
- 192 € pour le deuxième ;
- 96 € à partir du troisième.


Cette participation est payable par tiers dès réception de la facture en début de chaque trimestre. La non utilisation ou l'utilisation partielle par le bénéficiaire n'entraîne aucun droit au remboursement.

Il est précisé que le montant de cette participation représente environ 1/3 du coût moyen annuel du transport scolaire d'un élève de l'Allier.

**Les démarches** : L'inscription en ligne n'est pas possible. Il faut donc remplir un formulaire papier de demande d'inscription en veillant à compléter avec précision votre adresse email ainsi que votre téléphone portable. Le rappel des échéances des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres se fera par envoi d'email ou de SMS.

L'imprimé doit être adressé par voie postale au Département de l'Allier accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du Régisseur des Transports à l'adresse suivante (contacter le service Transports pour tout autre mode de paiement) :

**Conseil départemental de l'Allier - Service Transports - 1 Avenue Victor HUGO – BP1669-  
03 016 Moulins Cedex**

 **04.70.34.14.00**